



COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

Route des Crossets 2
1873 Val-d'Illiez
Tél. 024 476 87 87
Fax. 024 476 87 88



**POLICE INTERCOMMUNALE
DES DENTS DU MIDI**
Rue du Village 46
1874 Champéry

Tél.: +41 24 /479 09 18
Fax: +41 24 /479 09 17

Demande d'autorisation et annonce pour manifestation

Procédure

Manifestation

- Les rassemblements, cortèges, spectacles, conférences, soirées (dansantes ou autres), manifestations sportives, expositions, soit **toutes** les manifestations publiques ou privées organisées dans des lieux ouverts au public sont soumises à une autorisation du Conseil municipal.
- Les manifestations se déroulant sur le domaine privé de tiers doivent également être annoncées lorsqu'elles comprennent des activités (vente d'alcool, loterie, collecte, etc) sujettes à patente ou imposition en vertu de lois spéciales ou qu'elles sont de quelque envergure.
- Une réservation de salle ou autre emplacement de manifestation ne signifie pas nécessairement que l'autorisation sera accordée. Inversement, cette autorisation n'implique aucun droit à une réservation.

Appui et préavis

La Police Intercommunale des Dents du Midi (PIDM) est à disposition des organisateurs pour :

- Etudier le dossier de manifestation.
- Fournir des conseils ou suggestions.
- Organiser des séances afin d'examiner la faisabilité des projets et délivrer un préavis.
- Planifier l'occupation du domaine public en fonction des demandes des organisateurs.

Procédure

- Faire une demande écrite de manifestation, *au minimum un mois à l'avance*, à l'Administration communale, laquelle vous enverra le formulaire « demande d'autorisation et annonce de manifestation sur le territoire communal ».
- Compléter ce formulaire et le renvoyer à la Police Intercommunale des Dents du Midi, pour étude et préavis.
- Notification par l'Administration communale, à l'organisateur, de la décision du Conseil municipal.

Dispositions légales

- Le Règlement de police communal, les Lois et Règlements cantonaux, sont notamment applicables.
- L'organisateur est responsable d'obtenir toutes autorisations soumises à réglementation et nécessaires à ladite manifestation (activités commerciales, mets, boissons, tabac, laser, son, etc).

Règlement de police : Article 54 Annonces et autorisations

1. L'organisation de manifestations musicales, sportives, culturelles et manifestations similaires est soumise à annonce auprès de l'autorité communale. L'organisation de marchés, comptoirs, expositions et manifestations similaires ainsi que de jeux et concours divers est soumise à autorisation de l'autorité communale qui peut fixer toute charge ou condition commandée par l'intérêt général et la sécurité.

2. L'annonce ou la demande d'autorisation mentionnera le nom de la personne ou du requérant responsable, la date, l'heure, le lieu et le programme de la manifestation. L'autorité peut exiger tout renseignement complémentaire utile, voire des garanties de sécurité.

3. Demeurent réservées les autorisations exigées en vertu d'autres lois, notamment en matière de protection contre les émissions de son et laser, la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la loi sur la police du commerce, la loi fédérale sur les loteries et paris professionnels et ses dispositions d'exécution fédérales et cantonales, la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeux et ses dispositions d'exécution fédérales et cantonales, la loi fédérale sur le commerce itinérant et ses dispositions d'exécution. Sont d'autre part applicables les dispositions relatives à l'usage du domaine public.



COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

Route des Crosets 2
1873 Val-d'Illiez
Tél. 024 476 87 87
Fax. 024 476 87 88



**POLICE INTERCOMMUNALE
DES DENTS DU MIDI
Rue du Village 46
1874 Champéry**

Tél.: +41 24 /479 09 18
Fax: +41 24 /479 09 17

Demande d'autorisation et annonce pour manifestation

(Formulaire à renvoyer à : Police Intercommunale des Dents du Midi, rue du Village 46, 1874 Champéry (info@pidm.ch) et à Monsieur Cédric Morand (chargé de sécurité incendie) (cedric.morand@monthey.ch))

Organisation

Nom de l'organisateur ou société :

Coordonnées de la personne responsable :

- nom, adresse :
- natel : tél. fixe :
- mail :

Manifestation

Titre :

Date :

Horaire :

Lieu de la manifestation :

Genre (*souligner ce qui convient*) : concert – spectacle – cortège – conférence – exposition – manifestation sportive – stand de vente – stand d'information
autre :

Site internet :

Ressources humaines :

(bénévoles, partenaires)

Nombre estimé de spectateurs/participants :

Annexes à fournir

- Plan des infrastructures ou parcours
- Concept sécurité et sanitaire
- Copie du contrat d'assurance RC de la manifestation

Remarques :

.....

.....

Date et signature de l'organisateur :